

# Maladies rénales et greffe de rein : Agir collectivement pour informer sur le don de rein à un proche

Le nombre de Français touchés par une maladie rénale chronique progresse, devenant **un enjeu majeur de santé publique**. D'après le dernier rapport R.E.I.N de l'Agence de la biomédecine<sup>(1)</sup>, en 2019, 11 437 nouveaux patients ont été traités pour une insuffisance rénale chronique terminale. En 2009<sup>(2)</sup>, ils étaient 8 560. Près d'un Français sur dix<sup>(3)</sup> présente une atteinte rénale, nécessitant, à terme, un traitement de suppléance : dialyse ou greffe.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de la prévalence du diabète et de l'hypertension artérielle qui peuvent évoluer vers une insuffisance rénale chronique terminale. La dialyse est généralement le traitement proposé en première intention. Il existe pourtant d'autres stratégies de traitements efficaces.

La **greffe rénale**, lorsqu'elle est possible, est la meilleure option thérapeutique de l'insuffisance rénale au stade de suppléance.

**Elle peut être effectuée à partir d'un rein provenant d'un donneur décédé ou vivant.**

La **greffe à partir d'un donneur vivant** présente de nombreux avantages. Elle améliore la qualité de vie et l'espérance de vie du receveur et lui permet de retrouver une vie quasiment normale. En réduisant les délais d'attente, et parfois, en évitant le recours à la dialyse, la greffe à partir de donneur vivant limite les complications éventuelles et offre une meilleure qualité de greffons. Elle présente enfin des risques maîtrisés pour les donneurs, qui seraient prêts à le refaire à 98%<sup>(4)</sup>.

Malheureusement, cette alternative thérapeutique est souvent méconnue du grand public et n'est pas abordée assez tôt dans le parcours de soins. **Il est donc essentiel d'agir collectivement.**

En tant que professionnels de santé ou associations de patients, vous avez la possibilité de participer avec **l'Agence de la biomédecine** à mieux faire connaître le don de rein à un proche. **Votre rôle est précieux pour informer les receveurs, sensibiliser les potentiels donneurs et les accompagner** en abordant précocement la question de la greffe.

Pour renforcer la visibilité du don de rein à un proche, **l'Agence de la biomédecine lance une campagne de communication dès le 18 octobre 2021** à destination du grand public et auprès des professionnels de santé concernés par le sujet. Son objectif est d'interpeller largement sur l'importance des maladies rénales pour sensibiliser au don du rein du vivant. L'information sera relayée au moyen d'un spot radio, d'une vidéo sur les réseaux sociaux et de bannières/articles sur les sites des professionnels de santé. Des affiches et brochures seront également disponibles.

**L'Agence de la biomédecine met à votre disposition une information pratique ainsi que tous les outils et ressources utiles pour** communiquer sur la greffe de rein du vivant avec vos patients.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [dondorganes.fr](https://dondorganes.fr)



**ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES.**



**L'Agence de la biomédecine, agence publique nationale de l'État a été créée par la Loi de bioéthique de 2004. Elle a vocation à exercer ses missions dans les domaines du prélèvement d'organes, de tissus et de cellules, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et d'éthique et d'équité.**

(1) Rapport annuel 2019, Réseau Épidémiologique et Information en Néphrologie.

(2) Rapport annuel 2009, Réseau Épidémiologique et Information en Néphrologie.

(3) Environ 6 millions de personnes, selon l'Atlas de l'insuffisance rénale chronique en France, IRDES et Agence de la biomédecine, 2018 : <https://www.irdes.fr/recherche/ouvrages/004-atlas-de-l-insuffisance-renale-chronique-terminale-en-france.pdf>

(4) [https://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/rapport\\_qv\\_dvrt\\_05042011-2.pdf](https://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/rapport_qv_dvrt_05042011-2.pdf)

